
L'an deux mil vingt-quatre et le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, G. CHARVET, P. PERSICO, J-F BONIN, F. MALARD, S. CHEVRY, S. BRUN, S. DELAVY, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX
S. AMOURIQ

Date de convocation : 31.01.2024

Secrétaire de séance : C. SAVOI

S. AMOURIQ donne pouvoir à C. PARDO

CONVENTION ENTRE LA CCPA, LE COLLECTIF PASSE MURAL ET LA COMMUNE

Délibération N° 02 /2024

Monsieur le Maire informe que la CCPA dans le cadre d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), met en place une programmation annuelle d'action culturelle avec le soutien de nombreux partenaires institutionnels. Ce projet, nommé « Ar(t)osons la Plaine », vise à rendre la culture accessible à tous, en allant davantage vers les enfants, les jeunes et les personnes qui se sentent éloignées de l'offre culturelle, afin d'impulser une dynamique autour des arts et de la culture à l'échelle du territoire.

Dans le cadre d'une collaboration entre les parties et des interventions qui seront menées sur le territoire de la CCPA et notamment sur la commune de Tenay durant l'année scolaire 2023-2024, il convient de définir les modalités de chacune des parties par une convention, notamment de fixer les dates de réalisation, le coût et répartition à chacun de la prestation.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec la CCPA et le collectif Passe Mural et autorise le Maire à la signer.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 09/10/2024



Le Maire,

C. PARDO
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARDO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION ENTRE LA CCPA LE COLLECTIF PASSE MURAL ET LA COMMUNE

Date de transmission de l'acte : 09/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/02/2024

Numéro de l'acte : 02-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240208-02-2024-DE

Date de décision : 08/02/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture